



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026

DELIBERATION N°28-03-26-01

Objet : Procès - Verbal du Conseil Municipal du 9 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à dix heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDE, doyen d'âge.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique</i>	x		
<i>BETOULE Philippe</i>	x		
<i>LAMOTHE Delphine</i>	x		
<i>JOURDE Jean</i>	x		
<i>JOSEPH Joëlle</i>	x		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	x		
<i>DELANGE Hélène</i>	x		
<i>CHAVEROUCHE Mickaël</i>	x		
<i>LEFORT-CHAMPANET Sandra</i>	x		
<i>DETOUR Damien</i>	x		
<i>MATHE Aurore</i>	x		
<i>SOUMACHE Aton</i>	x		
<i>CLOUPET-MANTE Josiane</i>	x		
<i>CHASSAGNARD Jean-Yves</i>	x		
<i>BUGEAT Nathalie</i>	x		
<i>GUENET Pascal</i>	x		
<i>MAURY Christine</i>	x		
<i>CHIERE Olivier</i>		Pascal GUENET	
<i>VIDAL Marie-Laure</i>	x		
<i>Total</i>	18	1	0
<i>Total votants</i>		19	

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Nathalie BUGEAT

VOTE LIE A LA DELIBERATION

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	2



Monsieur Jean JOURDE, doyen d'âge, propose le compte-rendu / procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 09 février 2026, sous couvert de Madame Nathalie BUGEAT, secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur JOURDE ;

Le Conseil Municipal à la majorité :

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 09/02/2026.
- **AUTORISE** l'application des décisions prises lors dudit Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

**Le doyen d'âge, Président de séance,
Jean JOURDE**





PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Neuvic

Séance du 09 février 2026

Sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGEAT.

Élus présents : Céline CONDAMINAT, Philippe BETOULE, Sylvain NOEL, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Joelle JOSEPH, Jean Jourde, Christine Maury, Thierry Murat, Pierre BERTRANDY, Danielle PRADELLE, Guillaume REPPEZA.

Élus absents représentés (ayant donné pouvoir) :

- Fanny CHASSAGNARD a donné pouvoir à Céline CONDAMINAT.*
- Rosaline Gouraud a donné pouvoir à Jean-Marc BOULEAU.*
- Delphine LAMOTHE a donné pouvoir à Philippe BETOULE.*

Élues absentes non représentées : Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Catherine LARTIGAUT.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 13 janvier 2026

- Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

2. Délibération relative à une subvention exceptionnelle pour l'association « Les amis de Nora-Lou »

- Il est proposé de soutenir la cause du handicap en lien avec l'organisation d'un trail sur le territoire de la commune.
- Le budget total de l'évènement est de 8000 euros. La subvention sollicitée auprès de la mairie est de 1000 euros.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3. Délibération relative à une participation financière pour un voyage scolaire pour le lycée Ventadour

- Le conseil est informé que la participation demandée aux familles pour ce voyage s'élève à 500 euros.
- Un seul élève résidant sur la commune est concerné (scolarisé en Terminale au lycée Ventadour). Il est proposé d'accorder une aide de 80 euros par enfant, ce qui correspond au montant généralement octroyé pour les autres établissements scolaires.

Vote : Approuvé à l'unanimité.



4. Délibération relative à une participation financière pour un voyage scolaire du collège La Triouzoune-Raymond Chaumeil

- Ce voyage scolaire se déroulera à Chamonix du 09 au 13 mars prochain.
- Treize enfants de la commune y participent. La part à la charge des familles est de 396 euros.
- La subvention proposée est de 80 euros par enfant, soit un montant total de 1040 euros.

Débat : Suite à une interrogation sur le lieu de résidence des élèves, il est confirmé que le collège transmet la liste permettant de vérifier que les enfants vivent bien à Neuvic.

Note : M. Guillaume REPPEZA n'a pas pris part au vote, sa fille étant scolarisée dans la classe concernée par ce voyage.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

5. Délibération relative à l'approbation du plan d'action de la démarche « Ville Amie des Aînés »

- Madame le Maire dresse un point d'étape sur cette démarche. Une réunion publique, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, a permis de présenter les diagnostics établis et de faire remplir un questionnaire aux participants.
- Le plan d'actions couvre plusieurs domaines tels que l'habitat, la mobilité, les soins, les services, la culture et les loisirs. Certaines actions ont d'ores et déjà été mises en place.
- Le vote du jour porte sur l'approbation de la démarche pour ce plan d'actions ; l'étape suivante concernera l'aspect budgétaire.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6. Délibération relative à la maison d'assistantes maternelles (MAM) : Approbation du projet et sollicitations de subventions

- Madame le Maire présente le projet retenu, précisant que le Syndicat de La Diège assure l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Une projection des plans et une maquette sont présentées au conseil, avec l'appui technique de Mme Dora Chudeau.
- Détails du projet : La MAM offrira 12 places, gérées par 2 porteuses de projet pour 3 assistantes maternelles (le ratio requis étant de 4 enfants par assistante). Le bâtiment prévu a également l'avantage d'être facilement réhabilitable. Le chantier doit débuter en juillet pour une réception des travaux estimée un an plus tard ; la consultation des entreprises n'a pas encore débuté.
- Financement : Le coût global du projet est estimé à 596 149 euros HT, soit 711 842 € TTC, un montant qui sera subventionné à hauteur de 70% par divers partenaires (État, CAF, FEDER, HCC). Une demande de DETR doit également être formulée. La CAF pourrait par ailleurs augmenter sa participation. Le vote porte sur l'approbation de ce plan de financement.

Aide Départementale	15,10%	90 000,00 €
DETR	12,41%	74 000,00 €
CAF	8,86%	52 800,00 €
FEDER OS5	5,03%	30 000,00 €
Fonds de Concours HCC	29,30%	174 674,74 €
Fonds libres et/ou emprunt	29,30%	174 674,74 €
TOTAL		596 149,48 €

Débat : M. Guillaume REPPEZA s'interroge sur la pérennité de la MAM au regard des effectifs de l'école maternelle. Madame le Maire rassure sur ce point, soulignant que cette structure répond à un

réel besoin, constitue un facteur d'attractivité pour de nouvelles familles et permet de pérenniser la présence d'enfants sur la commune.

M. Thierry Murat exprime son désaccord quant au coût du projet (700 000 euros), estimant qu'un tel budget aurait pu financer une crèche. Madame le Maire rappelle que la création d'une crèche implique une procédure beaucoup plus longue, inadaptée à l'urgence du besoin actuel.

Vote : Approuvé à la majorité (1 voix contre).

7. Délibération relative à la salle omnisports : 2ème tranche des travaux / Approbation du projet et sollicitation de subventions

- Madame le Maire présente le plan de financement pour la deuxième tranche des travaux de la salle omnisports. L'estimation globale des coûts s'élève à 365 860 euros.

Aide Départementale	16,40 %	60 000,00 €
ANS	17,22 %	63 000,00 €
DETR	16,40 %	60 000,00 €
FONDS VERT	9,48 %	34 688,00 €
Région NA	20,50 %	75 000,00 €
Fonds libres et/ou emprunt	20,00 %	73 172,00 €
TOTAL		365 860,00 €

Débat : Des échanges ont lieu concernant le montant estimé, notamment au regard de la taille du bâtiment et de l'étendue des travaux (qui incluent les vestiaires, les portes, etc.). Il est souligné que le retard pris sous les mandatures précédentes pèse sur la situation actuelle. Il est rappelé qu'il s'agit pour l'heure d'une simple estimation, la consultation des entreprises n'ayant pas encore eu lieu.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

8. Délibération relative à la refonte du tableau de classement de la voirie communale

- *Il est expliqué que la réalisation d'un nouveau tableau est nécessaire, en lien avec le Syndicat de La Diège.*
- *Il est rappelé que la qualification de voie communale s'applique aux voies revêtues ; une baisse du linéaire de voies communales entraîne mécaniquement une baisse des dotations perçues par la commune. Le document final est encore en cours de finalisation.*

Vote : Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- *Aucune question diverse n'a été soulevée.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 02 mars à 18h30.

P. N. Pigeat

 MAIRIE DE MIERMONT
 19 (Corrèze)

[Signature]

Madame la Maire
Dominique MIERMONT

 MAIRIE DE MIERMONT
 19 (Corrèze)

